

Quoi et comment collectionner, Comment s'y prendre ?

Trop de collectionneurs ne sont pas formés pour se lancer dans la collection de timbres poste.

Ces philatélistes en herbe achètent à peu près tout, mais surtout n'importe quoi. Les dégâts sont conséquents lors de la revente de la collection.

Dès les années 60 la spéculation a fait des ravages qui apparaissent maintenant et qui font une très vilaine réputation à la philatélie. Ça lui colle à la peau !

Les raisons de ce 'déraillement' sont nombreuses. La première, c'est la spéculation. La seconde c'est la gourmandise des administrations postales. Quelles qu'elles soient ! La nôtre y comprise. Deux cents mille abonnés au service des nouveautés dans les années 60 ! Et combien d'exemplaires par abonné ? La troisième cause, c'est le manque de formation et le manque de transmission des connaissances. Profitez de la naïveté des gens s'appelle de la fourberie. Selon leurs consciences, certains collectionneurs, se classeront donc dans l'une ou l'autre de ces catégories : les naïfs et les profiteurs.

Il existe aussi et heureusement une troisième catégorie de philatélistes : ceux qui transmettent leur passion.

L'un des buts de notre club est de former et de mettre en garde ses membres contre les agissements malhonnêtes.

Malheureusement, nous ne pouvons pas obliger nos membres à faire l'effort de se former et de se renseigner.

Et pourtant, le collectionneur a tout à gagner en acquérant des connaissances et en apprenant à connaître le marché, notamment en le suivant à travers les ventes aux enchères ou sur offres.

Avant de dépenser son premier franc pour acheter un timbre, il faut apprendre. Autrement il faut s'abstenir.

Contenu

1. La spéculation
2. Timbres du siècle passé
3. Neufs ou oblitérés ?
4. Avec ou sans charnières ?
5. Timbres neufs
6. Timbres oblitérés
7. Qualité de l'oblitération
8. Choix de la collection
9. Circulés normalement ou fabriqués
10. Ports justes
11. Fabrications heureuses...
12. Exemples de collections

EDITORIAL



Dr. A. Guggisberg,
CPhH, AIJP

Vor dem letzten «Gut zum Druck»

reien, vor allem an die Birkhäuser+GBC AG, deren Mitarbeiter hervorragende Arbeit geleistet haben. Meinem Nachfolger, Peter Meier, wünsche ich eine erfolgreiche Tätigkeit. Möge sich unser Verbandsorgan trotz der aufziehenden dunklen Wolken weiterentwickeln zur Freude der Leserinnen und Leser! Ich wünsche allen ein glückliches neues Jahr! ●

Avant de donner le dernier «bon à tirer»
Lorsque j'ai été nommé rédacteur du Journal philatélique suisse au 66e congrès

A mon successeur, Peter Meier, je souhaite une activité pleine de succès. Puisse notre périodique de la fédération contribuer à apporter la joie à nos lectrices et lecteurs ceci malgré les épais nuages qui se profilent dans le ciel. A vous tous, je souhaite une bonne et heureuse année! ●

Prima dell'ultimo «buono stampa»
Quando fui nominato redattore del Giornale filatelico svizzero, in occasione del Congresso filatelico del 22 e 23 settembre 1956 a Bellinzona, pensai a un impegno di alcuni anni. Questi «alcuni anni» sono ora giunti a 46!

Dr A. Guggisberg

Ce brillant Monsieur a été durant 46 années rédacteur en chef du Journal philatélique suisse, soit de septembre 1956 à décembre 2002.

Atteint dans sa santé

il s'est éteint peu de temps après.

Il était membre du Consilium Philateliae Helveticae (CPhH) et de l'Association Internationale des Journaliste Philatéliques (AIJP).

Durant sa longue carrière, mais surtout dès les années 60, il a eu le courage de montrer du doigt les administrations postales et de dénoncer leur mercantilisme.

Durant cette période de haute conjoncture, le tirage du SBZ a atteint 24 000 exemplaires, le rédacteur rêvait même de 30 000. Cependant l'essor de la philatélie était malheureusement accompagné d'une spéculation sans pareil qui, conjugué à une politique d'émission déraisonnable de plusieurs administrations postales a contribué à sa régression. Ce fait a eu pour effet une constante diminution des membres de la

**Dr A. Guggisberg, rédacteur en chef du Journal philatélique suisse/SBZ
n° 12/2002 (Extrait de l'édito)**

Et tout cela pour finalement remplir toujours plus les caisses. La plupart des émissions mentionnées ne sont pas les meilleures marché. Les pays qui autrefois étaient considérés comme sérieux se tournent toujours plus amplement vers ces méthodes connues de diverses agences et pays du tiers monde. Il n'est presque plus possible d'enrayer cette évolution.

C'est pourquoi nous recommandons: collectionnez les timbres du siècle passé! ●

**Dr A. Guggisberg, rédacteur en chef du
Journal philatélique suisse / SBZ
n° 10 / 2002 (Extrait de l'édito)**

Neufs ou oblitérés ?

Un philatéliste collectionnera des timbres oblitérés

**Alors qu'un collectionneur (d'images)
pourra se contenter de collectionner
des timbres neufs ou oblitérés
pour remplir les pochettes
de son album**

Neufs, avec ou sans onglets ?

**Jusque dans les années 1950 la pochette plastique n'existait pas.
Il est donc rare de trouver des timbres neufs sans onglet.**

**On comptera donc une moins value plus ou moins importante
pour un timbre neuf avec onglet**

**Attention aux timbres « regommés » !
Il vaut mieux un timbre neuf avec onglet,
voire sans colle,
plutôt qu'un timbre « regommé » au prix fort !**

***Si la cote d'un timbre neuf est élevée,
il faut le faire expertiser.***

C'est le cas par exemple du n° Z 129 de 1914



Cote : ** (neuf sans onglet) Fr. 2'250.-

*** (neuf avec onglet) ./ 50% Fr. 1'125.-**

© (oblitérés) Fr. 8.-

**Prix du marché (Vente Chiani 2007) prix pour la série **
des valeurs de 3, 5 et 10 francs de 1914 et 1928-31)**

soit les n° Z 129, 130 et 131 + 177, 178 et 179

Cote : ** Fr. 4'825.-

Prix vente Chiani 2007, prix de départ 1100.- ;

Adjugé : Fr. 1'200.- + les frais 19% = Fr. 1'428.-

+ TVA 7,6% Fr. 1'537.-

**Soit pour les 2 séries hautes valeurs 'Paysages'
Fr. 1'537.- au lieu de Fr. 4'825.-**

Sources : Catalogue spécial Zumstein 2000 + Catalogue de vente Chiani 2007

**On sera encore plus vigilant avec des timbres oblitérés
dont la cote est élevée par rapport au timbre neuf !**



**N° Z 50, Helvétia assise, émission de 1881 sur papier mêlé
Cote ** Fr. 1.25
Cote © Fr. 5'000.-**

**Prix du marché, vente Rölly 2006, n° 50 © Martigny Bourg 21 V
82, prix de départ Fr. 1'500.-
Adjugé Fr. 3'200.- + commission 22%, TVA comprise, soit
Fr. 3'904.-, y compris l'attestation de l'expert von der Weid de
Genève.**

**Cette série a été la proie des faussaires en matière d'oblitérations,
notamment sur les valeurs de 15, 20, 25, 40, 50 cts et 1 franc.
Toujours exiger une attestation ou au moins la signature
d'un expert reconnu et crédible**

Sources : Catalogue spécial Zumstein + catalogue de la vente Rölly 2006

Le quel de ces deux timbres faut-il collectionner ?



Celui-ci



**alors que celui-ci
pourra servir de pièce
de comparaison**

Pourquoi ?

- 1. L'oblitération est centrée**
- 2. L'office de poste est identifiable**
- 3. La date est lisible**

Quels sont mes goûts ?

- ❖ **Collectionner simplement 1 timbre depuis le n° 1 à 100, etc., selon ses moyens**
- ❖ **Choisir une série et la décliner : série type, essais et épreuves, impression, variétés, affranchissements, oblitérations que l'on rencontre sur cette série, destinations, etc.**
- ❖ **Histoire postale : timbres d'une certaine période ; courrier taxé ; oblitération (s) d'une certaine période ; marques postales ; oblitérations d'une région, sur timbres, sur documents, les deux ; la poste des ambulants ; la préphilatélie ; etc.**
- ❖ **Collection thématique**
- ❖ **... Et toutes les catégories reconnues par la FIP et par notre Fédération.**

**On préférera toujours une lettre circulée normalement
à un document fabriqué**



**Lettre circulée normalement de Langnau à Paris, port 30 cts, soit le port
juste pour une lettre de Suisse à destination de l'étranger**



**Très vilaine fabrication ! Lettre R de Berne à destination des Etats-Unis.
Affranchissement farfelu qui ne correspond pas au port d'une tel lettre :**

Fr. 1.13 au lieu de 65 cts !

Le port doit être juste, même si c'est parfois ardu de le déterminer avec précision



Très vilaine fabrication ! Lettre exprès + R ☉ de Göschenen 18.2.82 à destination de Lausanne. Elle est affranchie Fr. 4.10 au lieu de : 40 cts de port + Fr. 1.20 de supplément pour lettre R + Fr. 2.- de supplément exprès, soit au total **Fr. 3.60 au lieu des Fr. 4.10, soit 50 cts d'affranchissement superfétatoire !**

Dans le doute s'abstenir ! Toujours consulter les deux petits fascicules des tarifs Zack

Indispensables pour se rendre à une bourse !



***Certaines fabrications sont heureuses,
ou le sont plus ou moins.
Cela arrive lorsqu'il s'agit par exemple
de commémorer un événement***



**Premier vol Genève – Washington via New York le 2 mai 1947.
Port officiel pour ce vol spécial Fr. 2.50 + taxe pour lettre R 30 cts.**



**Enveloppe de la 42^{ème} Fête du peuple jurassien, elle est affranchie
correctement d'un timbre de 50 cts.**

**Les enveloppes commémoratives de cette manifestation sont apparues dès la
19^{ème} Fête du peuple jurassien, le 11 septembre 1966. Beaucoup
sont suraffranchies. Peu ou pas d'enveloppes officielles ont été affranchies
correctement par des philatélistes. Dans ce cas, pour l'histoire postale, nous
sommes obligés de nous contenter des enveloppes émises
par le Comité d'organisation.**



Empreintes de machines à affranchir (EMA) privées de Suisse 1924 à 2000

Plan de la collection	page		page
1. Introduction	1	5. Affranchissements du service intérieur	22-28
2. Les différents types, présentation et particularités	2-13	6. Affranchissements pour l'étranger	29-34
3. Les couronnes et pages publicitaires	14-20	7. Destinations	35-36
4. Les EMA sur étiquettes	21		

1. Introduction

Dès le début du 20^e siècle, des appareils furent conçus pour distribuer automatiquement des timbres. Pour les entreprises qui produisaient beaucoup de courrier, des machines à rouleaux de timbres furent également construites. Toutefois, ces machines présentaient différents défauts, notamment celui de couper les timbres au mauvais endroit. Pour pallier à ces défauts, d'autres machines furent inventées permettant, en quelque sorte, d'imprimer un « timbre » pour l'affranchissement du courrier. Dès 1900 et jusque vers 1922, il a existé, hors de la Suisse, divers prototypes de machines à affranchir qui ont eu plus ou moins de succès.

L'affranchissement mécanique n'était autorisé que pour le courrier intérieur. Mais la Conférence de l'Union Postale Universelle (UPU), à Madrid en 1920, autorisa l'utilisation des machines à affranchir également pour le trafic international dès le 1^{er} janvier 1922.

Toutes ces raisons firent qu'en Suisse, l'Administration des Postes incita deux entreprises (Gas- & Wassermesserfabrik AG, Lucerne - plus tard Franco AG - et Hasler AG, Berne) à fabriquer des machines pour l'affranchissement du courrier. La première concession fut accordée le 18.3.1922 à la maison Franco, puis le 15.9.1923 à la maison Hasler. Le début de l'histoire postale suisse concernant les empreintes de machines à affranchir (EMA) fut formalisé par un décret publié dans la "Feuille officielle des Postes et des Télégraphes suisses" n° 50 du 28.9.1923, page 255 et ss., mentionnant l'utilisation des machines pour l'affranchissement dès le 1.12.1923, moyennant autorisation préalable de la Direction générale des Postes (DGT). Toutefois, en Suisse, la circulation de courrier affranchi mécaniquement ne se fit qu'à **partir de février 1924**.

Cette collection se veut volontairement « didactique » dans sa première partie, afin de faire mieux connaître les types et les « séries » d'empreintes, à l'image des collections classiques de timbres.

Il existe divers types d'affranchissements mécaniques (automation postale, timbres d'automates ou ATM, entiers postaux, etc.). Le terme "privé" signifie que cette collection traite uniquement des machines appartenant à des collectivités publiques, à des firmes, à des organisations ou à des personnes en particulier.

Sources consultées : Archives PTT, années diverses (1922-1991), Tarif postal des colis du service international, documents A26 et Règlement des Postes, documents A1 / Di Casola, R. 2007. Catalogo delle etichette impiegate con macchine affrancatrici svizzere / Dürst, H. 1996 et 1998. Die Freistempel der Schweiz. Band 1 et 2. Schriftenreihe der Forschungsgemeinschaft Post- und Absenderfreistempel e. V. / Guignard, G. & Vuille, L. 1998. Les étiquettes postales suisses. Consilium Phil. Helv. / Kohl F. Roland, Die Schweizerischen Flugpost-Zuschlagstaxen ab 1919 / Lachat, B. 2006. Type 6K avec mois romain en 2005. Der Poststempelsammler Nr.1-2006, p. 31. / Zack I & II, 1990. Die Posttaxen der Schweiz ab 1862. / Zumstein, 2000. Spezialkatalog über die Briefmarken der Schweiz. / Zumstein, 2002. Die Ganzachen der Schweiz.

Abréviations utilisées : EMA = empreintes de machine à affranchir ; DGP = Dir. Générale des Postes ; F = fréquent ; R = Peu fréquent à rare ; RR = très rare ; RRR = rarissime.

Empreintes



de machines à affranchir

Présentation des types Type 1

2. Les différents types, présentation et particularités

2.1 Type 1 - Dès février 1924

Le type 1 se caractérise par une forme ovale de 30 x 21 mm, renfermant 2 grands « P » de chaque côté de la valeur d'affranchissement. C'est l'artiste et architecte Karl Bickel qui proposa ce graphisme. Il existe 5 sous-types liés à des machines et des constructeurs différents.

Type 1A

Constructeur :	Gas- & Wassermesserfabrik AG, Lucerne - Franco AG, Lucerne
Modèle :	Franco
Concession accordée le :	18.03.1922
Mise en service :	février 1924
Nombre de machines :	22
Numérotation des machines :	102 - 123
Caractéristiques :	n° de machine à chiffres plutôt petits, alignés sur la courbure de l'ovale. RR.



Type 1B

Constructeur :	Hasler AG, Berne
Modèle :	Hasler D-106, F-106, F-2
Concession accordée le :	15. 9. 1923
Mise en service :	01.02.1924
Nombre de machines :	env. 1'200
Numérotation des machines :	201-800, 1001-1531 [except. 1357], 2046-2048
Caractéristiques :	n° de machine à chiffres plutôt grands, alignés sur la courbure de l'ovale. F.



Type 1C

Constructeur :	Remag AG, Zürich
Modèle :	Universal 5
Concession accordée le :	30.04.1925
Mise en service :	février 1926
Nombre de machines :	env. 250
Numérotation des machines :	107, 622, 801-1000, 1357, 2001-2045, 2049-2061
Caractéristiques :	n° de machine à chiffres plutôt petits, alignés sur une droite. F.



Empreintes



de machines à affranchir

Affranchissement service intérieur
Imprimés



Affranchissement de 10 cts pour un entier postal (bande à journaux) du service intérieur. ☉ Langnau, 09.02.1927. [Imprimé de 50 - 250 g du 01.01.1921 - 31.10.1967]. PrSB 14 de 5 cts + EMA de 5cts de type 1B. Il s'agit de la première date connue pour la machine n° 278. RR.



Affranchissement de 15 cts pour un imprimé du 3^e échelon de poids du service intérieur. ☉ La Chaux-de-Fonds, 15.12.1944. [Imprimé de 250 - 500 g du 01.01.1925 - 31.10.1967]. EMA de type 1B, machine n° 293. R.

Affranchissement de 3 cts pour un imprimé du service intérieur. ☉ Winterthur, 25.05.1935. [Imprimé < 50 g du 01.07.1930 - 31.12.1946]. EMA de type 2, machine n° 776 avec couronne de type G éloignée du cadre valeur avec 3 chiffres décalés à gauche. R.

Empreintes



de machines à affranchir

Affranchissement service intérieur
Imprimés

**Abonnements-
Nachnahme Fr. 3.85**
(inklusive Porto) 

Vom 1. Juli bis 30. September 1931

**Schweizer
Illustrierte Zeitung**

Druck und Expedition:
Verlagsanstalt Ringier & Co
Zofingen

TELEFON-NUMMER 75
TELEGRAMME: RINGIERCO
POSTSCHECK-KONTO VI 417

Frl. M. Büttiker,
Tännackerstrasse 24,
Bern I.



Affranchissement de 18 cts
pour un remboursement
imprimé du service
intérieur.

⊙ Zofingen, 01.07.1931.
[Imprimé < 50 g et
> 50 pièces du 01.07.1930-
31.12.1946 = 3 cts
+ remboursement < Fr. 5.-
du 01.07.1930 -
31.10.1967 = 15 cts].

EMA de type 1B avec
couronne de type C.

Cette couronne n'existe que
sur les machines n° 416 et
417. Idem pour la valeur de
18 cts. RR.

Affranchissement de
23 cts pour un
remboursement imprimé
du service intérieur.
⊙ Zofingen, 01.07.1931.
[Imprimé < 50 g et > 50
pièces du 01.07.1930-
31.12.1946 = 3 cts +
remboursement de Fr. 5.-
à Fr. 20.- du 01.07.1925 -
31.10.1967 = 20 cts].

EMA de type 1B avec
couronne de type C.
Cette couronne n'existe
que sur les machines
n° 416 et 417. Dans les
machines de 1^{re} généra-
tion, la valeur de 23 cts
n'existe que sur les
machines n° 312, 416 et
417. RR.

**Abonnements-
Nachnahme Fr. 6.95**
(inklusive Porto)

Vom 1. Juli bis 31. Dezember 1931

**Schweizer
Illustrierte Zeitung**

Druck und Expedition:
Verlagsanstalt Ringier & Co
Zofingen

TELEFON-NUMMER 75
TELEGRAMME: RINGIERCO
POSTSCHECK-KONTO VI 417

Hr. F. Obrecht,
35-5 Wangen a. A.





av. 3. VII

Empreintes



de machines à affranchir

Affranchissements pour l'étranger Destinations



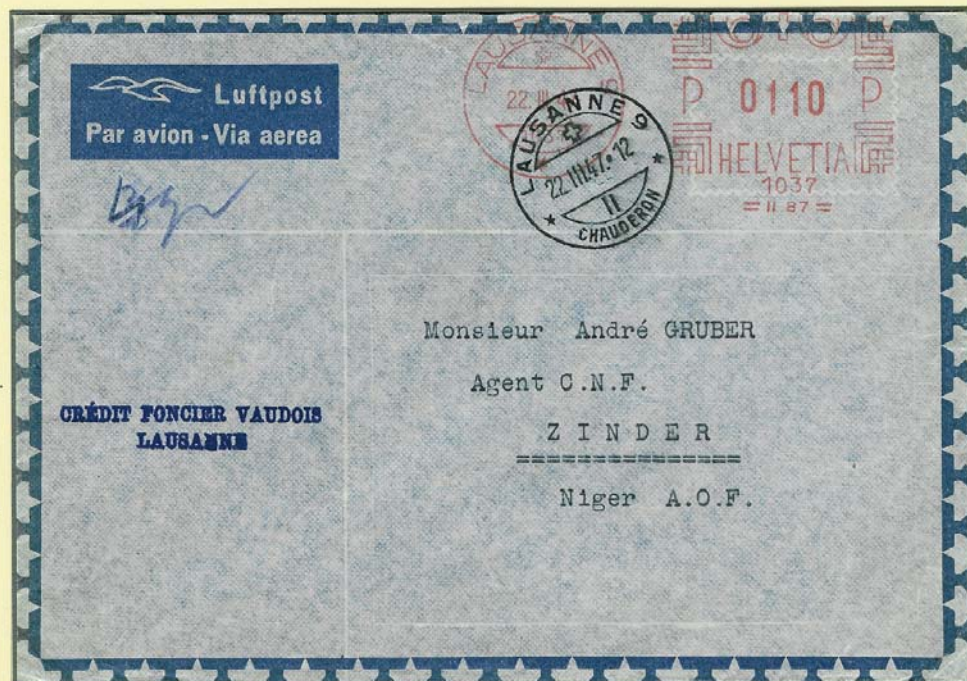
Affranchissement de 70 cts (60cts EMA + 10 cts poste aérienne Zum. n° 20a) pour une lettre envoyée en recommandé par avion à destination de la Tchécoslovaquie.
 ☉ Thun, 03.08.1936.
 [Lettre < 20 g du 01.10.1924 - 28.02.1948 = 30 cts + taxe recommandée du 01.07.1930 - 28.02.1948 = 30 cts + par avion dès 1935 pour l'Europe < 20 g = 10 cts].

EMA de type 1B, machine n° 377.
 La lettre porte la vignette en couleur de la firme Schweizerische Metallwerke Selve & Co et 2 vignettes 'R 831' n° 3 et 'Par avion' n° 532/5.

Affranchissement de Fr.1.10 pour une lettre envoyée par avion à destination du Niger (Afrique).

☉ Lausanne, 22.03.1947.
 [Lettre < 20 g du 01.10.1924 - 29.02.1948 = 30 cts + taxe par avion / 5 g = 80 cts du 01.01.1947 - 31.08.1947].

EMA type 3A avec couronne type D, machine n° 395.





Emissions Type Chiffre et Croix

Du 1^{er} avril 1882 au 31 décembre 1924

Descriptif

Image : Croix fédérale placée au-dessus de la valeur, impression couleur sur fond blanc**Projet et dessin :** Professeur Carl Hasert**Gravure :** Eduard Burger, Berne**Commande :** Direction générale des Postes, Berne (1879)**Impression des timbres avec marques de contrôle I et II :** Imprimerie Stämpfli & Cie, Berne**Impression des timbres avec filigrane "grande croix" :** Imprimerie de la Monnaie fédérale, Berne**Matériel d'impression :** Clichés en laiton**Forme d'impression :** Châssis d'impression pour typographie à plat de 2 x 100 clichés

Filigrane "grande croix" : 4 x 100 clichés

Position des clichés : Rangées de 10 sur 10 clichés. **Encre :** Lorilleux, Lefranc, Paris et Berne**Papier :** Fabrique de papier de Sihl, Zurich**Papier blanc :** Solde du papier utilisé pour la 8^{ème} émission des timbres taxe**Autres émissions :** Papier mêlé de fils de laine rouges et bleus, 52 g/m², +/- 5%**Dentelure :** En herse, 11 ¾, par la Monnaie fédérale, Berne. **Gommage :** Idem

Fil rouge

Thèmes	Pages	Thème	Pages
Cadre I		Cadre IV	
Plan	1	Oblitérations (suite)	37-42
Epreuves, essais, projets	2-3	Affranchissements pour le service intérieur	43-48
Timbres neufs	4	Cadre V	
Séries types	5-8	Affranchissements pour le service intérieur (suite)	49-60
Technique & Impression	9-12	Cadres VI	
Cadre II		Formulaires postaux	61-63
Technique & Impression (suite)	13-14	Particularités	64-70
Bords de feuilles colorés	15	Affranchissements pour l'étranger	71-72
Carnets de timbres	16	Cadre VII	
Cadres, vignettes porte-timbre & timbres Kocher	17	Affranchissements pour l'étranger (suite)	73-79
Perfins	18	Destinations	80-84
Oblitérations	19-24		
Cadre III			
Oblitérations (suite)	25-3		



Papiers blancs, MC I, dentelure 11 $\frac{3}{4}$, émission de 1882



53a



54a



55b



56a



57a

Papiers mêlés, MC I & II et filigrane grande croix, dentelure 11 $\frac{3}{4}$



59 Ba



Paire 61 Ad



85a

Variété 5.4.1¹
DR 5Variété 5.4.4
DR 8

61 Bc, bloc de 12 timbres provenant de la 5^{ème} émission, 4^{ème} réestampage, fin 1899
variété 1¹ sur 3^e, 7^e, 8^e, 9^e, 11^e et 12^e timbres (défaut du poinçon de réestampage).

Première apparition d'une double frappe partielle, variété 5.4.4 sur 11^e et 12^e timbres.
Nombreuses bavures qui augurent de la fraîcheur de l'impression à fin 1899.

Chiffre



& Croix

Série type

Emission de 1882 sur papier blanc
MC I, dentelure 11 ¼



54a lilas brun



53a brun olive



54a lilas brun clair



55b rose clair mat



56a ultramarin grisâtre



57a jaune



Port 2 cts (53a) pour un imprimé < 50 g. (1.10.72 – 31.1.15)

Chiffre



& Croix

Série type

Emission de 1882 sur papier mêlé, MC I, dentelure 11 $\frac{3}{4}$
Dès le 15 décembre 1889, pour raison sanitaire, le 15 cts pourpre remplace le 15 cts jaune



58 Ac



59 Ac



60 Ab



61 Ad carmin



61 Ae carmin profond



62 Ab



63 Ab



64 Ad



Port 12 cts (62 Ab) pour un remboursement imprimé jusqu'à 10 Fr. (1.10.72 – 31.10.84)

Chiffre



& Croix

Oblitérations

Groupe 138

Cachets dits "Zwergstempel", c.-à-d. cachets nains, 2 cercles Ø 19 à 20 mm, sans indication de l'année



60 Ab gr. 138/1 Variété 1.0.31 DR 1
Otelfingen (ZH)



61 Aa gr. 138/17
Bärschwil (BL)



61 Aa gr. 138/67
Herblingen (SH)



60 Ad gr. 138/4
Albisrieden (ZH)



61 Ad gr. 138/198
Volketswil (ZH)



61 Ac gr. 138/76
Holziken (AG)



57a gr. 138/4
Albisrieden (ZH)



61 Aa gr. 138/131
Otelfingen (ZH)



63 Ac gr. 138/222
Zuzgen (BL)



Lettre imprimée, port 2 cts < 50 g, tarif 1.10.72 – 31.1.15, (58 Ab) © "Stallikon 9.I (ZH)" gr. 138/170

Chiffre



& Croix

Affranchissements pour
le service intérieur

La poste aux lettres, rayon local



Remboursement pour le rayon
local

Port 5 cts pour une lettre < 15 g, et
taxe pour un remboursement de
plus de 10 francs, 1% mais au min.
10 cts et ensuite arrondis aux 10
cts supérieurs, tarif 1.9.71 –
30.9.84. (Affranchissement mixte
avec les n° 47a + 55b
combinaison peu courante ©
Olten Stadt 21.VII.82) gr. 142.



Au verso
cachet d'arrivée
de Härkingen gr. 56/50
peu commun. Härkingen
devint bureau comptable le
1^{er} janvier 1883.



Remboursement pour le rayon local, port 5 cts pour une lettre < 15 g, taxe de remboursement 1% du montant du rbt, mais au
minimum 10 cts, tarif du 1.9.71 – 30.9.84, (affranchissement complémentaire 54b + 61Aa © Marnand 19.I.83) gr. 149 B.



Une belle histoire de taxation



Vignette "Lettre non distribuable" n° 25 initialement collée sur la lettre. Elle est munie d'un timbre taxe de 5 cts (17 Db II K © Courgenay 28.VII.95)



Dos de l'enveloppe
cachets d'arrivée
de Bienne et
Courgenay



Lettre expédiée de Courgenay à Porrentruy (rayon local). Elle est affranchie 5 cts, 58Bb + 59 Ac © Courgenay 15.VII.95. La lettre a été réexpédiée à Bienne (hors du rayon local), elle a donc été taxée au moyen du timbre taxe de 5 cts (17 E IIN © Bienne Lettres 16.VII.95,

annulée au moyen du cachet "Annulé" (gr. 25/795) car non distribuable. Munie de l'étiquette "inconnu" n° 1 elle a été envoyée à Neuchâtel (Direction de l'arrondissement IV) qui l'a retournée à Courgenay, © Neuchâtel Exp. Lettres 27.VII.95. Arrivée à

Courgenay la vignette "Lettre non distribuable" a été collée sur la lettre. La lettre a ensuite été remise à l'envoyeur le 28.VII.95 contre la perception d'une taxe de 5 cts pour son incursion hors du rayon local.

Chiffre



& Croix

Affranchissements
pour l'étranger

La poste aux lettres

Lettre recommandée
pour l'Italie

Port 75 cts pour une lettre < 45 g (3^{ème} échelon de poids, taxe R 25 cts, tarif du 1.7.79 - 30.9.07 (affranchissement comb. 66 C + 3 x 67 C, dont une paire + 60 Ad © Bern Briefaufg. 20.V.92) gr.143, grand R de Bern gr. 8 non cat. Ce cachet devait être apposé sur tous les recommandés pour l'étranger, de 1889 au 30.6.92, alors que disparaissait le cachet encadré "chargé".



Lettre recommandée
pour la France

Port 75 cts pour une lettre < 45 g (3^{ème} échelon de poids), taxe R 25 cts (affranchissement comb. 2 x 61 Bd + 2 x 64 Ba + 2 x 67 D © Bienne Lettres 22.IV.98) gr. 143, étiquette R n° 1.

Chiffre



& Croix

Affranchissements
pour l'étranger

Messageries

Nachnahme. EIT - Franko Zoll. Franc de droit.

BOLLETTINO DI SPEDIZIONE

zu } 1 Paquet } Nachnahme } Fr. 83.20
pour } per } Remboursement }
Franco . . .

Wert }
Valeur } Fr. Total Fr. 83.20

An }
A }
A } *Mme M. G. Lecomte*
rue Martignac 24
Paris
France

Gewicht kg. *2,370*
Poids " *754* **Zürich 1**
Peso " *qui s'incollera il numero di consegna*

franc d **Porrentruy Trst.**

**Bulletin d'expédition pour
un paquet contre
remboursement de Zurich
à Paris**

Poids 2,370 kg, montant du
remboursement Fr. 83.20.
(affranchissement Fr. 1.90 avec
les n° 61 Bc + 2 x 64 Bd + 90 Aa
+ 91 Aa © Zürich Fahrp. Aufg.
31.V.06) gr. 172B. Etiquettes de
douane "Franc de droit" n° 2;
"Remboursement" n° 5; " colis
hors sac 754 Zürich 1"; n° 26;
étiquette "Au bureau d'échange
Porrentruy Transit", celle-ci
d'origine ferroviaire.

COUPON.

Kann vom Adressaten abgelöst werden.
Peut être détaché par le destinataire.
Può essere staccato dal destinatario.

„via Calais-Messageries Anglo-Suisse“

Anzahl der Zollklärungen.
Nombre des déclarations endouane

zu } 3 Paq. }
pour } per }
Werth } Fr. } Nachnahme } Fr. }
Val-u- } } Remboursement }
Valeur } } Franco

An }
A } *Messrs Aug. Cole & Sons*
11, Ruegate Street
London E.C.

Aufgabe-Register
Reg. de consignat.
Reg. di consegna

N°
" *10.380*
" *7.600*

Gewicht }
Poids } *6.80*
Kg. *10.380*
7.600

366 367 St. Gallen
368 St. Gallen

„via Calais-Messageries Anglo-Suisse“

**Bulletin d'expédition des Messagerie Anglo-Suisse pour 3 paquets de St-Gall à Londres, port Fr. 12.95 (6,8 kg = Fr. 3.70 ;
10,5 kg = Fr. 5.25 ; 7,6 kg = Fr. 4.--, tarif des messageries Anglo-Suisse via Calais de 1898, (affr. 60 Bd + 69 D + 70 D + 2 paires
72 A © St.Gallen Fahrp. Exp. 13.V.98) gr. 143, et 3 étiquettes pour "colis hors sac" n° 26**

Chiffre



& Croix

Destinations

Europe de l'Est
& Centrale

Bukovine, Empire Austro-
hongrois

Bulletin d'expédition pour un colis à destination de Verboutz contre remboursement, affranchi Fr. 1.10 au moyen des n° 61 Bd et 71 Eb © Chaux-de-Fonds Succ. Mess. 3.IX.01, gr. 144 B, étiquette pour "colis hors sac" n° 26 avec erreur "Chanx" au lieu de "Chaux", étiquette peu courante (cote E) "Nachnahme Remboursement" n° 4. Le colis a transité par Wien Westbahnhof et Czernowitz. Cette région se trouve aujourd'hui en Ukraine

Reveil mms: 2

BEGLEIT-ADRESSE 134121

BOLLETTINO DI SPEDIZIONE

Nachnahme. Remboursement

Nachnahme Remboursement Rimborsio Fr. 1.20

Franco

Wert Fr. [] Total Fr. 1.20 - Ein Fr. Zwg.

An *Anton Meeuwitz*

Verboutz

Bukovina post Knezynovik

Gewicht. Kg. [] Poids. [] Peso. []

H 744 Chanxdefonds succurs.

Qui s'incollera à l'adresse.

Russie

Carte postale à destination de Moscou, port 10 cts affranchie d'une **paire verticale du n° 65 Bd** © Basel Fil. S.C.B. 2.V.00, gr. 143.

Union postale universelle. Weltpostverein. Unione postale universale.

SUISSE BASEL. SCHWEIZ. SVIZZERA.

-2. N° sur de Adresse

Lebencovsk

Moskau

Côté réservé à l'adresse.

Côté réservé à l'indirizzio.

Postkarte

Carte postale.

Nur für die Adresse.

Mrs. Velly Fruch.

bei Frau. Frau. Frau. Frau.

Liegnitz

Gartenstrasse 3.

Côté réservé à l'adresse.



Les 5 timbres laissent apparaître une longue et très fine bavure typique du 5^{ème} réestampage de 1902..

Prusse

Carte postale à destination de Leignitz, aujourd'hui Legnica en Pologne, Port 10 cts, elle affranchie d'un bloc de 4 + 1 du n° 58 Bb © Yverdon 2.VIII.02, gr 141 C.